

Décision n° 2025-050

Objet : Signature du mandat de gestion de l'immeuble situé au 44, rue du Château à Fontainebleau, appartenant à la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau

Vu le code civil et notamment ses articles 1984 et suivants relatifs au mandat ;

Vu le code de la commande publique, et notamment son article L 2122-8 relatif aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral n°2016/DRCL/BCCCL/N°109 portant création de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, et notamment son article 11 prévoyant que les biens, droits et obligations des communautés de communes fusionnées et des communes intégrées à la communauté d'agglomération seront transférés à cette dernière, pour l'exercice de ses compétences, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant l'acquisition, constatée par acte notarié du 10 janvier 2002, d'un immeuble situé au 44, rue du Château à Fontainebleau, par la communauté de communes de Fontainebleau-Avon, aux droits de laquelle est venue la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau lors de sa création au 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la délibération communautaire n°2020-134 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le président de la communauté d'agglomération pour la prise des décisions relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres (ainsi que leurs avenants) concernant des prestations de services d'un montant hors taxe inférieur au seuil de procédure formalisée fixé par règlement européen ;

Vu la décision n°2025-024 du 10 avril 2025 approuvant le mandat de location de l'immeuble à usage de bureaux situé au 44, rue du Château à Fontainebleau dont la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est propriétaire ;

Vu la décision n°2025-042 du 11 juillet 2025 approuvant le bail commercial de location de cet immeuble au profit de Madame Eva Pereira représentant la société d'exercice libéral à responsabilité limitée FOKS, pour y installer son activité de cabinet paramédical ;

Considérant ainsi la pertinence de confier des missions de gestion technique et administrative à la société INVESTISSEUR-IMMO.FR pour participer à la gestion de cet immeuble, notamment dans le cadre des relations avec la société locataire ;

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver le mandat joint de gestion de l'immeuble à usage de bureaux situé au 44, rue du Château à Fontainebleau, dont la communauté d'agglomération est propriétaire, et pour lequel un bail commercial a été signé le 15 juillet 2025 avec Madame Eva PEREIRA représentant la société d'exercice libéral à responsabilité limitée SELARL FOKS, pour y installer son activité de cabinet paramédical.

Article 2 :

D'approuver la fixation du prix de 900 euros hors taxe par trimestre pour effectuer les missions de gestion administrative et technique décrites dans le mandat.

Article 3 :

De signer le mandat de gestion joint prenant effet le 1^{er} septembre 2025 et pour une durée d'un an, reconductible tacitement par périodes successives d'un trimestre, sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties, ou en cas de vente de l'immeuble.

Article 4 :

D'exécuter la présente décision.

Fait à Samois-Sur-Seine, le 22 août 2025

Président de la Communauté d'agglomération,



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le **22 AOUT 2025**
Date de mise en ligne le **22 AOUT 2025**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr